

Jeunesse pour l'Europe

INITIATIVES DE JEUNES TRANSNATIONALES

Action 1.2 du Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA)

Pour les groupes de jeunes de 15 à 30 ans
Pour soutenir la prise d'initiative, développer l'esprit d'entreprise et la créativité des jeunes,
Pour réaliser un projet commun conçu avec d'autres jeunes européens

Les initiatives de jeunes Transnationales permettent de former des jeunes citoyens actifs et solidaires.

Le projet

- Il doit être initié et réalisé par les jeunes européens eux-mêmes.
- Il doit être ancré dans l'environnement local et implique divers acteurs dans chacun des pays participants.
- Il doit présenter une dimension européenne claire : contribution à la prise de conscience de l'Europe, à la découverte de l'Europe, à la promotion des valeurs de l'Europe...
- Il doit comprendre des activités de suivi et de valorisation du projet.

Les critères

- L'initiative de jeunes transnationale est proposée par au moins deux groupes de jeunes de différents pays "Programme".
- Chaque groupe est composé d'au moins 4 participants de 18 à 30 ans. Extension possible aux jeunes de 15 à 17 ans s'ils sont suivis par un accompagnateur.
- Une durée de 3 à 18 mois (phases de préparation, réalisation, évaluation et valorisation du projet comprises).

Des thèmes variés

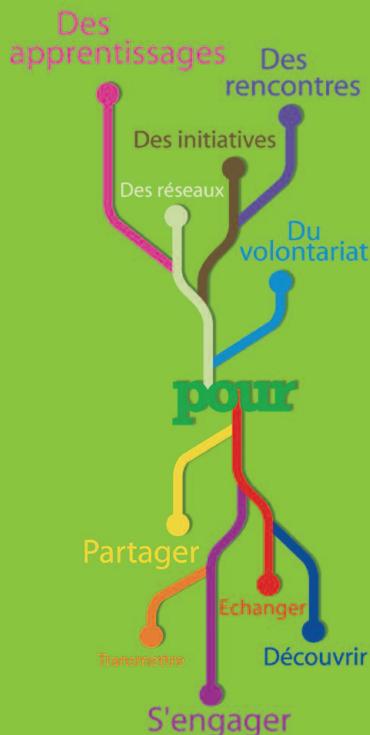
Diversité culturelle, avenir de l'Europe, lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, art et culture, social, environnement, protection du patrimoine, médias et information des jeunes, santé, économie solidaire, sports et loisirs...

Les pays participants

- Les 33 pays «Programme» : les 27 Etats membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) ; les pays de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) ; les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne (Croatie, Turquie).

Financement

- Une subvention du PEJA de 9 000 euros maximum. Une somme supplémentaire peut être attribuée pour les activités liées au suivi, et à la diffusion et l'exploitation des résultats. Peuvent également être pris en charge les frais de déplacement internationaux (70%) et d'une visite de planification préalable (100%).
- Autres sources conseillées : autofinancement, cofinancement (fonds privés, bourses régionales et nationales...)



- Le PEJA s'adresse à tous les jeunes de 13 à 30 ans, résidant légalement dans un des pays participant au Programme. Aucune condition de formation ou de diplôme n'est exigée. Priorité est donnée aux « jeunes avec moins d'opportunités ».
- Le PEJA soutient des projets se déroulant en dehors du cadre scolaire ou de la formation professionnelle.
- Le PEJA c'est aussi les échanges de jeunes pour les 13-25 ans, les initiatives de jeunes nationales pour les 15-30 ans, les projets jeunesse pour la démocratie pour les 13-30 ans, le service volontaire européen pour les 18-30 ans, les séminaires nationaux et européens pour les 15-30 ans, les activités de soutien, de formation et de mise en réseau pour les animateurs et structures de jeunesse.

Comparer pour mieux agir

L'association Les Portes Neuves (32) en collaboration avec l'association "the Heart to Heart" (Pologne) est à l'initiative du projet "Montre moi ton environnement, je te dirai qui tu es". L'objectif était de comparer les représentations de l'environnement des jeunes Français et Polonais. Les résultats ont été compilés sur un cd-rom, un moyen ludique et pratique de découvrir la vision des jeunes Européens sur leur environnement et les moyens d'agir à leur niveau.

Frontières en Europe

Ce projet a été conçu par des jeunes français, espagnols et italiens. "Tous passionnés de photographie, l'idée d'explorer nos différences à travers ce média nous est venue naturellement, le thème de la frontière s'est imposé de lui-même car c'est ce qui nous sépare", explique l'un des jeunes bénéficiaires. Les jeunes ont d'abord organisé un voyage le long de la frontière franco-espagnole ; l'idée du périple était originale : confronter leurs regards sur des images frontalières, telles des cartes postales (première image offerte aux touristes) choisies ensemble puis détournées et réinterprétées. Au final, deux expositions photographiques ont été présentées dans leurs universités respectives à Compiègne (60) et à Ségovia (Espagne). Une interface multimédia permettant à un Français et à un Espagnol de créer ensemble une image à partir d'éléments des photos exposées, reliait l'exposition.

Meuse, Maas, Marionnettes : la rencontre

Une rencontre entre 8 jeunes lorrains du Canton de Stenay (Lorraine) et 8 jeunes hollandais de Waalviik, 5 mois pour créer ensemble un spectacle itinérant de marionnettes sur un voyage poétique et introspectif le long de la Meuse, fleuve européen mis à l'honneur, 11 jours d'une tournée de 1200 kilomètres entre la France et la Hollande dans 4 villes différentes... Tel a été le projet initié par des jeunes, avec le soutien du centre culturel et social de Stenay, dont l'histoire est contée dans une exposition et un livre témoins de cette expérience artistique européenne.

"Les Yeux pour"

"Notre projet s'est déroulé entre Norsborg, dans la banlieue de Stockholm (Suède) et Saint-Denis, dans la banlieue de Paris", explique la Compagnie Cabas. Huit jeunes artistes, d'origine française et suédoise, se sont regroupés pour écrire et créer un spectacle circassien sur la place de la femme dans le contexte européen. Ce spectacle intitulé "Les Yeux Pour" ("Ned ögonen" en suédois) a traité d'un sujet engagé. Interviews, débats et rencontres ont été les sources d'inspiration du spectacle.

La démarche à suivre

Qui peut présenter un dossier ?

- Les dossiers peuvent être déposés par un groupe de jeunes constitué en association ou non.
- Un des groupes sera le groupe coordinateur du projet et déposera la candidature, au nom de l'ensemble des partenaires, auprès de son Agence nationale.

Une information, un conseil ou une aide dans le montage de votre projet ?

- A l'Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action (Afeja)
- Auprès des correspondants PEJA des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
- Dans tout le réseau des relais PEJA

Comment déposer son dossier ?

- Tous les formulaires et le guide du programme sont téléchargeables sur le site web de l'Afeja : www.jeunesseenaction.fr
- Si le groupe coordinateur est français, envoyer, par courrier postal, l'original de la demande de subvention à l'Afeja et une copie au correspondant régional PEJA (liste disponible sur le site web de l'Afeja).

Quand déposer son dossier ?

- 5 dates limites de dépôt : 1er Février, 1er Avril, 1er Juin, 1er Septembre, 1er Novembre... pour un projet qui débute minimum trois mois après.
- Une réponse est fournie dans les deux mois suivant la date de dépôt.



Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
Établissement public du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
95 avenue de France - 75650 Paris cedex 13 - France
Tél. : + 33 (0)1 70 98 93 69 - Fax : + 33 (0)1 70 98 93 60

Web : www.jeunesseenaction.fr

